



**Communauté d'agglomération du Grand
Chalon**
CS 90246
71 106 Chalon-sur-Saône Cedex
A l'attention de Monsieur le Président
Gergy le 09 mai 2023

Nos réf. : ECO2338
Objet : *Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société AEROMETAL en cas de cessation d'activité*

Monsieur le Président,

La société AEROMETAL a pour projet de construire une unité de valorisation de métaux nobles et spéciaux sur le territoire de la commune de Virey-le-Grand, rue de l'Argentine.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale unique de cette installation et conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société AEROMETAL s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydrocurés.

ZA du Bourg - Rue du pré de la mare – 71590 GERGY

Tél. 03 85 98 98 98 – Fax 03 85 91 62 82 – E-mail : contact@aerometal.fr – Site internet : www.aerometal.fr



AEROMETAL

SOLUTIONS 



En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées ;
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.) ;
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées ;
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol ;
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles) ;
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société AEROMETAL, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la société AEROMETAL,

AEROMETAL S.A.S

Z . A du Bourg - Rue du Pré de la Mare - 71590 GERGY

Tél. 03 85 98 98 98 - Email : contact@aerometal.fr

Fax 03 85 91 62 82 - Site Internet : www.aerometal.fr

ZA du Bourg - Rue du pré de la mare – 71590 GERGY

Tél. 03 85 98 98 98 – Fax 03 85 91 62 82 – E-mail : contact@aerometal.fr – Site internet : www.aerometal.fr